

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Troisième session
Genève, 15 – 19 avril 2013

RAPPORT

adopté par le Comité

INTRODUCTION

1. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a tenu sa troisième session du 15 au 19 avril 2013.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Monaco, Myanmar, Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe (68).
3. En leur qualité de membres du CWS, les représentants des organisations ci-après ont pris part à la session : l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GCC), l'Office européen des brevets (EPO), l'Organisation eurasiennne des brevets (EAPO), l'Union africaine (AU), l'Union européenne (EU) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) (6).
4. Le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et le *Health and Environment Program (HEP)* ont pris part à la session en qualité d'observateurs.

5. La participation de six délégations de pays parmi les moins avancés (PMA) ou de pays en développement a été financée par l'OMPI, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale en 2011. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

6. La session a été ouverte par le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance des incidences de politique générale des décisions prises par le CWS, encourageant le comité à élaborer un compromis satisfaisant sur les questions en suspens traitées dans le cadre de consultations informelles.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

7. Le CWS a élu à l'unanimité Mme Oksana Parkheta (Ukraine) présidente et M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama), vice-président.

8. M. Ángel López Solanas, chef de la Section des normes de l'OMPI, a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

9. Les délibérations ont eu lieu initialement sur la base du document CWS/3/1 Prov. Le CWS est convenu de réviser l'intitulé du point 4 de l'ordre du jour de sorte qu'il soit provisoirement libellé comme suit : "Consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens"; le projet d'ordre du jour modifié a été publié sous la cote CWS/3/1 Rev. Le CWS a décidé de laisser le point 4 ainsi révisé ouvert à des discussions approfondies dans le cadre de consultations informelles avec toutes les délégations nationales intéressées qui seraient dirigées par le vice-président, M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum. Dans l'intervalle, considérant le projet d'ordre du jour ainsi modifié comme provisoirement adopté, le CWS a décidé, dans l'attente des résultats des consultations informelles sur le point 4 révisé, de poursuivre la session avec les discussions sur les points inscrits à l'ordre du jour provisoire.

10. À la suite de consultations informelles sous la conduite du vice-président, le CWS est convenu de modifier le point 4 de l'ordre du jour, qui serait ainsi libellé : "Consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, comme indiqué à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13". Le document CWS/3/2 Add, relatif aux consultations informelles, a également été modifié et est désormais diffusé sous la cote CWS/3/2 Add.1 et il a été fait référence à ce dernier document dans une version révisée du projet d'ordre du jour diffusée sous la cote CWS/3/1 Rev.1 (voir l'annexe II du présent rapport).

11. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'adoption de l'ordre du jour était sans préjudice des positions des différentes délégations sur les questions en suspens dans l'avenir, et a indiqué que le groupe se réservait le droit de demander l'adjonction d'un nouveau point de l'ordre du jour relatif au mécanisme de coordination dans les futures sessions du CWS.

12. La délégation de l'Iran (République islamique d') a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains.

13. La délégation de la Belgique, parlant au nom du groupe B, a déclaré que le groupe ne voyait pas la nécessité d'inscrire un point permanent à l'ordre du jour comme le proposait le groupe des pays africains.

14. La délégation de l'Espagne a déclaré que le CWS était parvenu à un accord de dernière minute qui consistait essentiellement à renégocier. Or cet accord avait été formulé de manière inintelligible ou du moins difficile à comprendre pour quelqu'un qui n'était pas associé aux activités quotidiennes de l'Organisation. Compte tenu de tous les efforts déployés par le CWS, le Secrétariat, les experts et les délégués pendant la semaine et du risque que cela faisait peser sur les travaux techniques du comité, la délégation de l'Espagne a estimé que le CWS devrait s'interroger sur l'utilité de consacrer autant de temps et d'efforts pour parvenir à ce seul résultat.

15. La délégation du Brésil a demandé qu'il soit consigné dans le résumé présenté par le président et dans le rapport sur la session en cours du CWS qu'aucun accord n'avait atteint concernant les questions en suspens au titre du point 4 de l'ordre du jour. La délégation du Brésil a estimé que le CWS devrait poursuivre les discussions sur ces questions à sa prochaine session si l'Assemblée générale ne réglait pas les questions en suspens.

16. La délégation de l'Inde a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains.

17. Après avoir pris note des déclarations ci-dessus, le CWS a adopté à l'unanimité le nouvel ordre du jour révisé figurant dans le document CWS/3/1 Rev.1.

EXPOSÉS

18. Les exposés présentés au cours de cette session du CWS ainsi que les documents de travail se trouvent sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=29042.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

19. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du CWS sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du CWS a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

Point 4 de l'ordre du jour : consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, comme indiqué à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/3/2, CWS/3/2 Add. et CWS/3/2 Add.1.

21. Le vice-président a tenu des séances de consultations informelles en marge des séances plénières, en vue d'arrêter des solutions communes sur les questions en suspens, telles que le mécanisme de coordination, le lien entre le CWS et les recommandations du Plan d'action pour le développement, et les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier. Les délibérations ont eu lieu sur la base de propositions présentées oralement ou par écrit, notamment par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe des pays africains et le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), le Brésil et l'Inde. Le vice-président a rendu compte du résultat des consultations informelles et a fait observer que des progrès avaient été accomplis, bien qu'aucun accord n'ait été atteint. Il a exhorté les délégations à préserver l'acquis des discussions.

22. Le CWS est convenu que le président du comité prierait le Secrétariat d'établir et de présenter le rapport du CWS et de relayer à l'Assemblée générale la demande du comité tendant à ce que l'Assemblée générale lui donne des instructions au sujet de ses travaux futurs sur les questions en suspens conformément à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13.

Point 5 de l'ordre du jour : révision de la norme ST.9 de l'OMPI

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/3, contenant des propositions relatives à la révision de la norme ST.9 de l'OMPI et du Glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle (ci-après dénommé "glossaire").

24. Le CWS a pris note de la demande de révision de la norme ST.9 et du glossaire présentée par l'Office allemand des brevets et des marques.

25. Le CWS a adopté des définitions révisées des codes INID (92), (93) et (95) ainsi qu'un nouveau code INID (98), comme indiqué ci-après :

- (92) : "Pour un CCP, numéro et date de la première autorisation nationale de mise du produit sur le marché en tant que médicament ou produit phytopharmaceutique";
- (93) : "Pour un CCP, numéro, date et, le cas échéant, pays d'origine, de la première autorisation de mise du produit sur le marché en tant que médicament ou produit phytopharmaceutique dans une communauté économique régionale";
- (95) : "Le produit protégé par le brevet de base et pour lequel le CCP ou la prorogation du CCP a été demandé ou délivré";
- (98) : "Pour un CCP, la date concernant la demande de prorogation de certificat, la révocation d'une prorogation de certificat ou la réévaluation de la durée du certificat".

26. Le CWS a noté les modifications d'ordre rédactionnel que le Bureau international devait apporter à l'appendice 2 de la norme ST.9 de l'OMPI.

27. Le CWS a approuvé la révision de l'article intitulé "certificat complémentaire de protection" (CCP) dans le glossaire, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

28. Le CWS a noté que la portée du deuxième paragraphe de l'article révisé concernant le CCP dans le glossaire, relatif à la prorogation du CCP pour les médicaments à usage pédiatrique, pourrait être élargie lors d'une future révision si cela était jugé nécessaire.

Point 6 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.14 de l'OMPI

29. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/4, qui contenait un rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.14 de l'OMPI.

30. Le Bureau international, en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts, a présenté le document susmentionné et a informé les participants des résultats des discussions de l'équipe d'experts sur la révision des définitions des codes génériques, l'élaboration des recommandations relatives à la littérature non-brevet et l'approche à suivre pour la mise en œuvre de la norme ST.14 révisée de l'OMPI.

31. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux présenté par le responsable de l'équipe d'experts.
32. Le CWS a pris note de l'accord provisoire tendant à inclure les catégories "N" et "I" au paragraphe 14 de la norme ST.14 de l'OMPI.
33. Le CWS a considéré comme un compromis raisonnable de renvoyer la question de la révision de la définition de la catégorie "X" à l'équipe d'experts chargée de la norme ST.14. Le CWS est convenu que l'équipe d'experts devrait se concentrer sur la proposition figurant au paragraphe 7.a) du document CWS/3/4, tout en prévoyant une période de transition durant laquelle ces trois codes, à savoir "X", "N" et "I", pourraient être utilisés en parallèle. Les modalités de cette transition devraient être déterminées par l'équipe d'experts et indiquées dans l'avertissement visé aux paragraphes 15 et 16 du document CWS/3/4 et au paragraphe 39 ci-dessous.
34. Le CWS a pris note de l'accord provisoire sur la révision de la catégorie "P", comme indiqué au paragraphe 10 du document CWS/3/4.
35. Le CWS a pris connaissance que des résultats des délibérations concernant la définition des catégories "E" et "O" (voir les paragraphes 11 et 12 du document CWS/3/4), et a décidé que l'association des catégories "E" et "O" avec d'autres catégories devrait être facultative.
36. Le CWS a pris note des résultats des délibérations concernant la citation de documents ayant la même date que la demande internationale faisant l'objet de la recherche (voir le paragraphe 14 du document CWS/3/4).
37. Le CWS est convenu que l'équipe d'experts ne devrait pas se concentrer sur la question mentionnée au paragraphe précédent, mais laisser les recommandations correspondantes telles qu'elles figurent actuellement dans la norme. Le CWS est également convenu que l'introduction de tout nouveau code devrait être proposée parallèlement à une définition spécifique de ce code.
38. Le CWS a pris note des discussions sur la mise en œuvre des recommandations de la version révisée de la norme ST.14 de l'OMPI (voir les paragraphes 15 et 16 du document CWS/3/4).
39. Le CWS a entériné l'approche à suivre pour la mise en œuvre de la norme ST.14 de l'OMPI proposée aux paragraphes 15 et 16 du document CWS/3/4. Il a prié l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.14 d'élaborer les modalités de la transition visée au paragraphe 33 du présent document et d'en rendre compte dans l'avertissement.
40. Le CWS a pris note des résultats des délibérations concernant les recommandations relatives à la littérature non-brevet et de la suggestion d'inclure des recommandations sur la citation de documents dans des langues autres que celle du document dans lequel ils sont cités.
41. Le CWS a prié l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.14 de poursuivre l'étude de la suggestion mentionnée au paragraphe précédent.

Point 7 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des annexes V et VI et de la révision de la norme ST.96 de l'OMPI

42. Le comité a pris note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et du rapport de son responsable figurant dans le document CWS/3/5.

43. Le CWS est convenu que les activités relatives à l'établissement d'un tableau de correspondance et à la mise au point d'outils de conversion bidirectionnelle entre les normes ST.96 et ST.36, ST.66 ou ST.86 de l'OMPI devaient se poursuivre. Ces activités seraient menées à bien principalement par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, avec le concours des équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et ST.86. Ces outils seront la propriété du Bureau international qui sera chargé de les mettre à jour avec l'assistance de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et des équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et ST.86. Le CWS a salué la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique de contribuer à la mise au point des outils de conversion bidirectionnelle. Le CWS est également convenu que cet accord d'assistance devrait être réexaminé à sa prochaine session.
44. Le CWS a pris note des informations figurant aux paragraphes 18 et 19 du document CWS/3/5.
45. Le CWS est convenu que, pour l'heure, les équipes d'experts chargées des normes XML ne devraient pas être réorganisées.
46. Le CWS a noté que le renvoi à l'annexe VI figurant au paragraphe 16 du document CWS/3/5 devrait être remplacé par un renvoi à l'annexe IV.

Point 8 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une nouvelle norme relative à la présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)

47. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/6, qui contenait le rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML.
48. Le responsable de l'Équipe d'experts SEQL a présenté le rapport susmentionné ainsi que la feuille de route pour l'élaboration de la nouvelle norme. Conformément à cette feuille de route, la version finale de la proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme devrait être établie d'ici à septembre 2013.
49. Le CWS a pris note des informations contenues dans l'annexe du document CWS/3/6, ainsi que du dernier programme de travail en date mentionné par le responsable de l'équipe d'experts.

Point 9 de l'ordre du jour : création d'une tâche consistant à établir les prescriptions relatives à la communication d'informations sur la situation juridique par les offices de propriété industrielle

50. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/7, qui contenait une proposition de création d'une tâche consistant à établir les prescriptions relatives à la communication d'informations sur la situation juridique par les offices de propriété industrielle.
51. Le CWS a pris note des commentaires de l'OEB reproduits dans l'annexe du document CWS/3/7 Add. Le CWS s'est penché sur la question de savoir s'il convenait d'inclure les marques et les dessins et modèles industriels dans le champ d'application de la nouvelle tâche proposée. Il a également étudié la possibilité d'inscrire la tâche proposée sous l'égide d'une équipe d'experts existante, telle que l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.36 ou l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP. Il n'y a toutefois pas eu de consensus sur l'équipe d'experts qui devrait se charger de cette tâche.

52. Le CWS a approuvé la création de la nouvelle tâche ci-après : “Élaborer une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle. Une fois cette tâche achevée, la proposition correspondante devrait être étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels.”

53. Le CWS est convenu que l'élaboration de recommandations devrait dans un premier temps être confiée à une équipe d'experts indépendante de toute plate-forme, les recommandations devant pouvoir s'appliquer à tous les formats. Ensuite, en fonction du résultat de cet examen initial, les équipes d'experts existantes chargées du XML devraient être invitées à mettre en œuvre ce résultat en XML.

54. Le CWS a approuvé la création d'une nouvelle équipe d'experts chargée de mener à bien cette nouvelle tâche. Le Bureau international a été désigné comme responsable de l'équipe d'experts.

Point 10 de l'ordre du jour : proposition relative à l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI dans le domaine des marques

55. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/8, qui contenait une proposition relative à l'élaboration de nouvelles normes dans le domaine des marques.

56. Le CWS a pris note des résultats des enquêtes figurant en annexe du document CWS/3/8, y compris la liste des 12 propositions de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques aux fins de la poursuite de l'élaboration de normes.

57. Le CWS est convenu de poursuivre l'élaboration de normes sur la base des deux premières propositions indiquées ci-après :

- Recommandation concernant la gestion électronique des marques sonores;
- Recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias.

58. Le CWS est convenu que les travaux sur les 10 autres propositions indiquées dans l'annexe du document CWS/3/8 seraient suspendus jusqu'à ce que les activités d'établissement de normes sur les deux propositions retenues soient achevées.

59. Le CWS est convenu que la tâche n° 46 soit considérée comme achevée et retirée de la liste des tâches du CWS. Le CWS a également décidé de dissoudre l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques.

60. Le CWS est convenu de créer les deux tâches suivantes :

- “Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques sonores en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI”
- “Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI”

61. Le CWS est convenu de créer une nouvelle équipe d'experts chargée de ces deux tâches. Le CWS a accueilli favorablement l'offre du Bureau international, qui a été désigné comme responsable de l'équipe d'experts.

62. Le CWS a prié l'équipe d'experts de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux assorti d'un calendrier pour l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI, pour examen par le CWS à sa quatrième session.

Point 11 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.66 de l'OMPI

63. Le CWS a pris note du rapport présenté par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 figurant dans le document CWS/3/9, ainsi que des discussions sur la proposition de révision ST.66/2013/001/Rev.1.

Point 12 de l'ordre du jour : rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.86 sur la révision de la norme ST.86 de l'OMPI

64. Le CWS a pris note du rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.86 et des discussions sur la proposition de révision ST.86/2013/001 dont est actuellement saisie l'équipe d'experts.

Point 13 de l'ordre du jour : enquête sur les systèmes de numérotation des demandes

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/10, qui se rapportait à une enquête sur les systèmes de numérotation des demandes menée en 2012, suite à la décision prise par le CWS à sa première session (voir les paragraphes 18 à 22 du document CWS/1/10).

66. Le Bureau international a présenté les résultats de l'enquête, qui comprenaient les éléments suivants : les réponses individuelles et les résultats automatiquement compilés publiés dans la base de données WIPOSTAD, le rapport d'enquête figurant à l'annexe du document CWS/3/10 et le projet de document contenant des exemples de numéros de demande et de numéros de demande établissant une priorité.

67. Le CWS a pris note du rapport d'enquête figurant dans l'annexe du document CWS/3/10 et a approuvé sa publication dans la septième partie du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI").

68. La délégation des États-Unis d'Amérique et la délégation de la République de Corée ont déclaré qu'elles communiqueraient les informations relatives à leur pays respectif en vue de leur inclusion dans le projet de document visé au paragraphe 66.

69. Le CWS est convenu que le document contenant des exemples de numéros de demande et de numéros de demande établissant une priorité devrait aussi être publié dans le Manuel de l'OMPI une fois finalisé.

70. Le CWS a réaffirmé sa décision de prier l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C d'établir un nouveau questionnaire concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle et de présenter le rapport sur l'état d'avancement de ses travaux ou la proposition correspondante à la prochaine session du CWS (voir le paragraphe 22 du document CWS/1/10 et la tâche n° 30 dans l'annexe du document CWS/3/12).

Point 14 de l'ordre du jour : rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

71. Le CWS a pris note des activités menées par le Bureau international en 2012 dans le domaine de la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle. Il a également été noté que le document CWS/3/11 servirait de base au rapport pertinent qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa session de septembre 2013, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

Point 15 de l'ordre du jour : examen de la liste des tâches du Comité des normes de l'OMPI

72. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/12 contenant une liste de tâches en vue de l'établissement du programme de travail du CWS. Le CWS a pris note de la liste des tâches figurant dans l'annexe de ce document.

73. Le CWS a approuvé la liste des tâches présentée dans l'annexe du document CWS/3/12 sous réserve d'une modification d'ordre rédactionnel apportée au paragraphe 5 de la tâche n° 42, qui devait contenir un renvoi à la norme ST.86 de l'OMPI. La liste des tâches devrait être incorporée dans le programme de travail du CWS une fois actualisée en fonction des accords conclus par le CWS à sa troisième session.

74. Après actualisation des informations relatives aux tâches examinées au cours de la troisième session du CWS, y compris les décisions prises au titre du présent point 15 de l'ordre du jour, l'état d'avancement des tâches était le suivant :

a) Tâches considérées comme achevées à la session en cours :

Tâche n° 37 : Réaliser une enquête sur l'application et la promotion de la norme ST.22 de l'OMPI.

Tâche n° 46 : Étudier l'opportunité de mettre au point d'autres normes dans le domaine des marques et établir la proposition correspondante, dont une description des besoins et des avantages escomptés pour chaque nouvel élément ainsi qu'un classement par ordre de priorité des propositions.

b) Tâches à poursuivre :

Tâche n° 30 : Réaliser une enquête sur les numéros de demandes et les numéros de demandes établissant une priorité utilisés par les offices de propriété industrielle.

Tâche n° 41 : Établir une proposition concernant les annexes V et VI de la norme ST.96 aux fins de son adoption par le CWS et procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l'OMPI.

Tâche n° 44 : Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l'OMPI. La proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme de l'OMPI devrait être assortie d'une étude de l'incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l'OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.

Tâche n° 45 : Révision de la norme ST.14 de l'OMPI :

i) Établir une proposition de révision des codes de catégories prévus au paragraphe 14 de la norme ST.14 de l'OMPI compte tenu des observations et des projets de propositions énoncés aux paragraphes 7 et 10 à 14 du document CWS/2/6.

ii) Étudier la possibilité de réviser les recommandations relatives à l'identification des citations de littérature non-brevet afin d'aligner la norme ST.14 de l'OMPI sur la norme internationale ISO 690 :2010 (Information et documentation – Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information). Si cette révision est jugée opportune, établir la proposition correspondante.”

c) Tâches visant à assurer la mise à jour permanente des normes de l'OMPI :

Tâche n° 38 : Assurer la révision et la mise à jour permanentes de la norme ST.36 de l'OMPI.

Tâche n° 39 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.66 de l'OMPI.

Tâche n° 42 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.86 de l'OMPI.

d) Tâches de nature permanente ou informative :

Tâche n° 18 : Recenser les domaines de normalisation possibles concernant l'échange de données déchiffrables par machine sur la base de projets envisagés par des organismes tels que les offices de la coopération trilatérale, l'ISO, la CEI et d'autres institutions connues de normalisation des techniques de l'information.

Tâche n° 23 : Surveiller l'introduction, dans les bases de données, des informations concernant l'entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales PCT publiées.

Tâche n° 24 : Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.

Tâche n° 26 : Rendre compte des activités relatives à la migration des données du Manuel de l'OMPI dans la base de données WIPOSTAD (WIPO Standards Administration Database).

Tâche n° 33 : Révision permanente des normes de l'OMPI.

Tâche n° 33/3 : Révision permanente de la norme ST.3 de l'OMPI.

- e) Tâches créées à la session en cours et pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé :

Tâche n° 47 : Élaborer une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle. Une fois cette tâche achevée, la proposition correspondante devrait être étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels.

Tâche n° 48 : Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques sonores en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI.

Tâche n° 49 : Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI.

- f) Tâches pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé et sont en suspens :

Tâche n° 43 : Établir des principes directeurs que devraient suivre les offices de propriété industrielle, en ce qui concerne la numérotation des paragraphes, les longs paragraphes et la présentation cohérente des documents de brevet.

Point 16 de l'ordre du jour : résumé du président

75. Le CWS a noté que, faute de temps au cours de la réunion, le résumé présenté par la présidente serait établi et distribué pour information après la réunion du CWS.

Réunions des équipes d'experts du CWS

76. Lors de la session en cours, les équipes d'experts du CWS ci-après ont tenu des réunions informelles : Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C, Équipe d'experts chargée de la norme ST.14, Équipe d'experts nouvellement créée chargée des normes relatives aux marques et Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP. Les quatre équipes d'experts chargées des normes de l'OMPI relatives au langage XML, à savoir les équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66, ST.86 et XML4IP ont également tenu une réunion commune. Les responsables de ces équipes ont informé le CWS des progrès accomplis concernant leurs tâches respectives durant ces réunions.

Point 17 de l'ordre du jour : clôture de la session

77. La présidente a prononcé la clôture de la session le 19 avril 2013.

Adoption du rapport de la session

78. Le présent rapport a été adopté par les participants de la troisième session du CWS par l'intermédiaire d'un forum électronique d'accès restreint

[Les annexes suivent]

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Nosisi POTELWA (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Pragashnie ADURTHY (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE/ALGERIA

Ahlem Sara CHARIKHI (Mme), attachée, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Katja BRABEC (Mrs.), Information Technology Strategic Planning and International Coordination, German Patent and Trademark Office, Munich

Konrad HOFFMANN, Judge, German Federal Patent Court, German Patent and Trademark Office, Munich

Pamela WILLE (Ms.), Counselor, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA

Alberto Samy GUIMARÃES, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Mohammed BIN NASSER AL ZARAWI, Director, Application Management, The General Directorate of Industrial Property Grants Protection Documents First Innovation, Layout Designs and Integrated Circuits, Plant Varieties and Industrial Designs in the Kingdom of Saudi Arabia King Abdul-Aziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh

Saad ALHUDIBI, Patent Specialist, The General Directorate of Industrial Property Grants Protection Documents First Innovation, Layout Designs and Integrated Circuits, Plant Varieties and Industrial Designs in the Kingdom of Saudi Arabia King Abdul-Aziz City for Science and Technology, Ministry of Commerce and Industry (KACST), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

María Inés RODRÍGUEZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Mladen MITIC, International ICT Cooperation Specialist, Business and Information Management Solutions Group, Department of Innovation, Industry, Science, Research and Tertiary Education (DIISRTE), IP Australia, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Katharina FASTENBAUER (Mrs.), Head, Patent Support/PCT, Deputy Vice President Technical Affairs, Austrian Patent Office, Federal Ministry for Transport, Innovation and Technology, Vienna

BANGLADESH

Nazrul ISLAM, Minister, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

Hughland ALLMAN, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Aleksandr PYTALEV, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Mathias KENDE, deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève

BÉNIN/BENIN

Charlemagne DEDEWANOU, attaché, Mission permanente, Genève

BOTSWANA

Daphne MLOTSHWA (Ms.), Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Ademir TARDELLI, Vice President, National Institute of Industrial Property, Ministry of Development, Industry and Foreign Trade (INPI), Rio de Janeiro

Marcelo DELLA NINA, Counselor, Permanent Mission, Geneva

BURKINA FASO

S. Mireille SOUGOURI/KABORE (Mme), attachée, Mission permanente, Genève

CANADA

Derek SPERO, Data and Application Architect, Development Services, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Industry Canada, Gatineau, Quebec

CHILI/CHILE

Andrés GUGGIANA, Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CHINE/CHINA

KAN Zhongyang (Mrs.), Information Processing Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

LI Li (Mrs.), Official, International Project Division, Automation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

YU Yang, Official, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

COLOMBIE/COLOMBIA

María Catalina GAVIRÍA BRAVO (Sra.), Consejero Comercial, Misión Permanente, Ginebra

COSTA RICA

Sylvia Úrsula POLL (Sra.), Embajadora, Representante Permanente Alternativa, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Kumou MANKONGA, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

DANEMARK/DENMARK

André DUUS, Head, IT Operations, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Trade and Industry, Taastrup

DJIBOUTI

Djama Mahamoud DJAMA, conseiller, Mission permanente, Genève

ÉQUATEUR/ECUADOR

Santiago CEVALLOS MENA, Director Nacional de Derecho de Autor y Derechos Conexos, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Quito

ÉGYPTE/EGYPT

Balas Mostafa MOHAMMED, Director, Patent Information Systems Management, Egyptian Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology (ASRT), Ministry of Scientific Research, Cairo

ESPAGNE/SPAIN

Carlos TURMO BLANCO, Director de División, Oficina Española de Patentes y Marcas, Ministerio de Industria, Energía y Turismo, Madrid

Xavier BELLMONT ROLDAN, Consejero, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Christopher KIM, International Liaison Staff, United States Patent and Trademark Office (USPTO), United States Department of Commerce, Alexandria

J. Todd REVES, IP Attaché, Economic and Science Affairs, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Fedor VOSTRIKOV, Director, IT Department, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Valeria MAKSIMOVA (Mrs.), Deputy Head of Division, Information Search for Examiners, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Maria OREKHOVA (Mrs.), Principal Specialist, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Juha REKOLA, Development Director, National Board of Patents and Registrations of Finland, Helsinki

FRANCE

Marcel CANTET, chargé de mission, Direction des systèmes d'Information, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GÉORGIE/GEORGIA

Eka KIPIANI (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE/GREECE

Paraskevi NAKIOU (Mrs.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Flor de María GARCÍA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

GUINÉE/GUINEA

Ousmane KABA, chargé des brevets d'invention, Service national de la propriété industrielle (SPI), Ministère du commerce de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, Conakry

HAÏTI/HAITI

Pierre SAINT-AMOUR, Conseiller, Mission permanente, Genève

INDE/INDIA

Sasanka Bhusan PALO, Assistant Registrar of Trade Marks, TMR, Ahmedabad,
Controller General of Patents, Designs and Trade Marks, Ministry of Commerce and
Industry, Ahmedabad

Alpana DUBEY (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Razilu RAZILU, Director, Information Technology, Directorate General of Intellectual
Property Rights, Ministry of Law and Human Rights, Jakarta

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Behzad SABERI ANSARI, Deputy Director, Legal Department. Ministry of Foreign Affairs,
Tehran

Nabi AZAMI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRLANDE/IRELAND

Gerard BARRETT, Head of Administration, Irish Patents Office, Department of Enterprise,
Trade and Employment, Kilkenny

Siobhan BOLGER (Mrs.), Executive Officer, Irish Patents Office, Department of
Enterprise, Trade and Employment, Kilkenny

Cathal LYNCH, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Cristiano DI CARLO, IT Coordinator, Directorate General of Combating Counterfeiting -
Italian Patent and Trademark Office, Ministry of Economic Development (UIBM), Rome

JAPON/JAPAN

Shuichiro AKO, Deputy Director, Information Dissemination and Policy Promotion
Division, Patent Information Policy Planning Office, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Naohiro TAMURA, Assistant Director, Information Systems Division, International Affairs
Section, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Kunihiko FUSHIMI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Khaled ARABEYYAT, Director, Industrial Property Protection, Industrial Property
Protection Directorate, Ministry of Industry and Trade, Amman

LITUANIE/LITHUANIA

Vida MIKUTIEN (Ms.), Head, Applications Receiving and Document Management Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

Marija MARKOVA (Ms.), Justice Attaché, Permanent Mission, Geneva

MADAGASCAR

Haja RASOANAIVO, Conseiller, Mission permanente, Genève

MALAISIE/MALAYSIA

Nurhana IKMAL (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Salah Eddine TAOUIS, Conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Luis WOLF CHÁVEZ, Director Divisional, Sistemas y Tecnología de la Información, Instituto Mexicano de la Propiedad Intelectual (IMPI), Ciudad de México

José Luis LÓPEZ DE LEÓN, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

MONACO

Gilles RÉALINI, deuxième secrétaire, Mission permanente, Genève

MYANMAR

Phyu Hnin KHAING (Ms.), Deputy Director, IP Section, Department of Technical and Vocational Education, Ministry of Science and Technology, Nay Pyi Taw

PANAMA

Alfredo SUESCUM, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

PARAGUAY

Roberto RECALDE, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Maria Asuncion INVENTOR (Mrs.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

Josephine REYNANTE (Ms.), Minister, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Małgorzata POŁOMSKA (Mrs.), Counselor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Insoo YOUN, Director Korea Institute of Patent Information (KIPI), Daejeon

Miryung PARK (Ms.), Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

Shihyeong KIM, IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Ysset ROMÁN (Sra.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Michal VERNER, Head, IT Operations, Industrial Property Office, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Andrea FLOREA (Ms.), Examiner, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Mariana PANDELE (Mrs.), IT Expert, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Geoff COURT, Head, Patents Support Services, Patents, UK Intellectual Property Office Information Centre, Newport

Julie DALTRY (Mrs.), Data Architect, UK Intellectual Property Office Information Centre, Patents Directorate, Newport

Simon SANDFORD-TAYLOR, Head, Business Engagement and Enterprise Architecture, IT Directorate, UK Intellectual Property Office Information Centre, Newport

SERBIE/SERBIA

Branka BILEN KATIČ (Mrs.), Assistant Director, Section for Information Services, Intellectual Property Office, Belgrade

SRI LANKA

Natasha GOONERATNE (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Gunnar LINDBOM, Controller, Controlling Department, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Söderhamn

Åsa VIKEN (Mrs.), Operations Development Officer, Patent Information Department, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Mme), conseillère propriétaire intellectuelle, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

UKRAINE

Artem KONONENKO, Chief Expert, Patent Documentation and Standardization Division, Ukrainian Industrial Property Institute, Kyiv

Oksana PARKHETA (Ms.), Head, Patent Information Division, Ukrainian Industrial Property Institute, Kyiv

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Oswaldo REQUES OLIVEROS, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

YÉMEN/YEMEN

Abdulbaset Saif Ali AL-BAKRI, Senior Specialist, General Department of Intellectual Property Protection, General Department of Intellectual Property Protection, Ministry of Industry and Trade, Sana'a

Amani ALLOUDHAI (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE/ZAMBIA

Justine Tambatamba CHILAMBWE, Examiner, Patents and Companies Registration Agency (PACRA), Ministry of Commerce, Trade and Industry, Lusaka

ZIMBABWE

R.T. NGARANDE (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

II. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

L'UNION AFRICAINE (UA)/AFRICAN UNION (AU)

Georges-Remi NAMEKONG, ministre conseiller, Mission permanente, Genève

OFFICE DES BREVETS DU CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS ARABES DU GOLFE (CCG)/PATENT OFFICE OF THE COOPERATION COUNCIL FOR THE ARAB STATES OF THE GULF (GCC PATENT OFFICE)

Abdulmohsen ABANMY, System Analyst, Riyadh

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT ORGANIZATION (EAPO)

Andrey SEKRETOV, Director, Standardization and Patent Information Quality Group, Patent Information Department, Moscow

ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT ORGANISATION (EPO)

Barnaby HOYAL, Munich

Patrick LE GONIDEC, administrateur projets, Vienne

Raúl SUÁREZ Y GONZÁLEZ, XML Data Exchange Standards, Rijswijk

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Delphine LIDA (Ms.), Counselor, Permanent Delegation, Geneva

Alexandre TRAN, IT Architect, Division of Information Technology, Office for the Harmonization in the Internal Market (Trade Marks and Designs) (OHIM), Alicante

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)/INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU)

Anibal CABRERA MOTOYA, Strategic Planning and Membership Department (SPM), Geneva

Greg RATTA, Strategic Planning and Membership Department (SPM), Geneva

III. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

GROUPE DE DOCUMENTATION SUR LES BREVETS (PDG)/PATENT DOCUMENTATION GROUP (PDG)

Gerold FRERS, Head, Patent Search and Information, PDG Working Group IMPACT, Munich

Peter KALLAS, Chairman, Ludwigshafen

HEALTH AND ENVIRONMENT PROGRAM (HEP)

Madeleine SCHERB (Mme), économiste/présidente, Genève

Pierre SCHERB, Counselor, Genève

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Oksana PARKHETA (Mme/Ms.) (UKRAINE)

Vice-président/
Vice-Chair: Alfredo SUESCUM (PANAMA)

Secrétaire/Secretary: Ángel LÓPEZ SOLANAS (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY, directeur général/Director General

Yo TAKAGI, sous-directeur général du Secteur de l'infrastructure mondiale/Assistant Director General, Global Infrastructure Sector

Edward KWAKWA, conseiller juridique/Legal Counsel

Antonios FARASSOPOULOS, directeur de la Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Director, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Ángel LÓPEZ SOLANAS, chef de la Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Head, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Young-Woo YUN, administrateur principal chargé de l'information en matière de propriété industrielle de la Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Senior Industrial Property Information Officer, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Anna GRASCHENKOVA (Mme/Mrs.), administratrice chargée de l'information en matière de propriété industrielle de la Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Industrial Property Information Officer, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

[L'annexe II suit/Annex II follows]

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
Voir le document CWS/3/1 Prov.
4. Consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, comme indiqué à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13
Voir les documents CWS/3/2 et CWS/3/2 Add.1.
5. Révision de la norme ST.9 de l'OMPI
Voir le document CWS/3/3.
6. Rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.14 de l'OMPI
Voir le document CWS/3/4.
7. Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des annexes V et VI et de la révision de la norme ST.96 de l'OMPI
Voir le document CWS/3/5.
8. Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)
Voir le document CWS/3/6.
9. Création d'une tâche consistant à établir les prescriptions relatives à la communication d'informations sur la situation juridique par les offices de propriété industrielle
Voir les documents CWS/3/7 et CWS/3/7 Add.
10. Proposition relative à l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI dans le domaine des marques
Voir le document CWS/3/8.
11. Rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.66 de l'OMPI
Voir le document CWS/3/9.
12. Rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.86 sur la révision de la norme ST.86 de l'OMPI
13. Enquête sur les systèmes de numérotation des demandes
Voir le document CWS/3/10.
14. Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS
Voir le document CWS/3/11.
15. Examen de la liste des tâches du Comité des normes de l'OMPI
Voir le document CWS/3/12.

16. Résumé présenté par le président
17. Clôture de la session

[L'annexe III suit]

GLOSSAIRE DE TERMES CONCERNANT L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DE PROTECTION

Un certificat complémentaire de protection est un titre de propriété industrielle qui est délivré pour un produit ayant obtenu l'autorisation d'être mis sur le marché en tant que médicament ou produit phytopharmaceutique. Le certificat prend effet à la fin de la durée de validité d'un brevet protégeant le produit en tant que tel, un procédé de fabrication ou une application du produit. Le certificat a pour effet de prolonger la protection conférée par le brevet en question, mais seulement pour le produit visé par l'autorisation susmentionnée et pour toute utilisation de ce produit en tant que médicament ou produit phytopharmaceutique qui a été autorisée avant l'expiration de la durée de validité du certificat. Le certificat n'a pas pour effet de prolonger la durée de validité du brevet en question.

Le certificat complémentaire de protection peut être prorogé pour les médicaments à usage pédiatrique lorsque toutes les mesures figurant dans le plan d'investigation pédiatrique approuvé ont été réalisées. Mention devrait être faite dans l'autorisation de mise sur le marché.

Dans ce contexte :

- le terme “médicament” désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être administrée à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier des fonctions organiques chez l'homme ou l'animal;
- le terme “produit phytopharmaceutique” désigne toute substance active ou toute préparation contenant une ou plusieurs substances actives, qui est présentée sous la forme dans laquelle elle est livrée à l'utilisateur et qui est destinée :
 - i) à protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action, pour autant que cette substance ou préparation ne soit pas autrement définie ci-après,
 - ii) à exercer une action sur les processus vitaux des végétaux, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une substance nutritive (par exemple, un régulateur de croissance),
 - iii) à assurer la conservation des produits végétaux, pour autant que cette substance ou ce produit ne fasse pas l'objet de dispositions particulières du Conseil ou de la Commission concernant les agents conservateurs,
 - iv) à détruire les végétaux indésirables, ou
 - v) à détruire des parties de végétaux, freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux;
- le terme “produit” désigne le principe actif ou la combinaison de principes actifs d'un médicament ou d'un produit phytopharmaceutique.

Les notifications ci-après, le cas échéant, concernant un certificat complémentaire de protection, sont publiées, par l'office de propriété industrielle concerné :

- demande de certificat
- délivrance du certificat
- rejet de la demande de certificat
- demande de prorogation d'un certificat
- acceptation de la prorogation du certificat
- rejet d'une demande de prorogation du certificat
- demande de révocation d'une prorogation de certificat
- révocation de la prorogation du certificat
- rejet d'une demande de révocation de la prorogation du certificat
- demande de correction de la durée du certificat
- correction de la durée du certificat
- rejet d'une demande de correction du certificat
- extinction ou nullité du certificat
- demande de renonciation au certificat

[Fin de l'annexe III et du document]